



Délais d'annulation d'une commande

Par **aud68**, le **04/07/2008** à **09:49**

Bonjour, pour vous expliquer la situation, j'ai fait venir un commercial pour établir un devis sur plan pour la fourniture et pose de fenêtres, une semaine plus tard le commercial me remet le devis de là je lui explique que je vais voir avec mon ami pour visiter leur hall d'exposition. Rendez-vous pris la semaine suivante avec le commerciale pour visiter le soi disant hall d'exposition (c'était des bureaux et il n'y avait qu'une fenêtre). Le patron arrive afin de négocier le prix avec beaucoup d'arguments, puisque le prix n'était valable que si nous signons le jour même. Mon ami a signé le bon de commande, mais 4 jours plus tard nous avons renvoyé le bon de commande en recommandé avec AR pour annuler. Nous avons reçu en retour, un courrier de la société nous disant que nous ne pouvions pas bénéficier du délai de rétractation légal de 7 jours puisque ce n'était pas du démarchage à domicile et ils nous réclament plus de 6600€ de frais d'annulation. Joint avec ce courrier une copie des conditions générales de vente qui n'est pas vraiment la copie conforme de ce que nous avons au dos de notre bon de commande, puisque la notre n'était vraiment pas lisible écrit en gras et gros alors que la leur est très claire et lisible. Dans l'attente de votre réponse rapidement, je vous en remercie d'avance. Cordialement